

sujets, encore obscurs, surtout lorsque nos traités sont absolument muets à leur égard. Si le même reproche ne peut être adressé aux livres étrangers, c'est apparemment que ce n'est guère qu'en France où l'on voit les questions de gynécologie proprement dites, séparées de l'enseignement et de l'étude de l'obstétrique.

Dans le sujet traité par M. Blanc, nous ne trouvons malheureusement qu'un recueil d'observations intéressantes ; le chapitre pathologique reste tout entier à présenter.

Deux points sont cependant indiqués : l'influence de la pelvipéritonite au point de vue de l'avortement et la possibilité d'infection post-puerpérale éclatant du fait d'une lésion péri-utérine préexistante.

Mmes Lachapelle et Boivin, qui savaient l'obstétrique et la gynécologie, ont indiqué, d'une façon très précise que beaucoup de femmes avortaient parce qu'avant de devenir enceintes, elles avaient une trompe, un ovaire malades. Un mémoire de Mme Boivin porte pour titre : "Recherches sur une des causes les plus fréquentes et les moins connues de l'avortement." Paris, 1828. — Ce titre est la formule même qui résume un fait des cas de cet ordre.

Les mémoires parus depuis une dizaine d'années n'ont fait que rajouter cette constatation pleinement justifiée.

Toutes les femmes qui ont des lésions des annexes n'avortent point cependant. Quelques-unes et même beaucoup conduisent leur grossesse près du terme, sinon tout à fait à terme.

Ces grossesses sont marquées par des phénomènes divers, douleurs, fièvre, mauvais état général, etc., en rapport avec la nature même et le degré des lésions.

Veit, Léopold, etc., ont cité des cas où des femmes ayant dépassé le sixième mois ont brusquement succombé à la péritonite suppurée causée par l'ouverture d'une trompe malade. Ces faits sont exceptionnels. Budin et son élève Chaignaux ont, il y a quelques années, fait remarquer que l'ovaire est parfois douloureux chez les femmes enceintes. Ce fait est hors de discussion ; la cause seule de la douleur est à expliquer. Il est fort probable que quelques-unes des observations rapportées ont trait à des cas de lésions très anciennes des annexes, lésions devenues par conséquent très discrètes, en tout cas fort atténuées par suite de l'action favorable de la gravidité.

Ce n'est pas l'aperçu le moins intéressant que celui-là.

Donc, certaines femmes auraient leur grossesse arrêtée brusquement, d'autres enfin pourraient succomber si une aggravation subite survient ;